



SMABTP – Département Transport

Immeuble Grand Angle - Avenue Périé - CS 90254 - 33525 Bruges Cedex
Tél : +33 (0)5 56 00 67 10 - assureurs_transport@smabtp.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, **SMABTP**, Assureurs Maritimes et Transports certifions par la présente que la Responsabilité Civile Contractuelle de Transporteur Public de Marchandises (Voiturier) de :

C. & D. ROY
Z.I. PAYSSEL
47140 PENNE D'AGENAIS

est garantie selon Police n° **6010** à effet du **15/09/1997**.

Les garanties accordées sont les suivantes :

- **Responsabilité Civile Contractuelle :**

A concurrence d'un capital maximum et par sinistre de **300 000 EUR** sans pouvoir dépasser les sous limites de la police en référence, et dans la limite légale ou contractuelle de leur responsabilité et selon le régime juridique du transport effectué.

- **Rayon de circulation :** tel que prévu au contrat avec pour limite le territoire de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse, de la Norvège, de Monaco et d'Andorre.
- **Période de validité :** 01/01/2024 - 31/12/2024

La présente attestation est délivrée sous réserve de validité du contrat, en application des dispositions du Code des Assurances et ne saurait engager les assureurs au-delà des clauses, conditions et exclusions de la police n° **6010** à laquelle elle se réfère.

Fait à Bruges le 8 avril 2024
pour valoir ce que de droit



Immeuble « Grand Angle » - Avenue Périé –33520 BRUGES
Entreprise régie par le code des assurances
Tél : +33(0)5 56 00 67 10
RCS PARIS 775 684 764
Siège social : 8 Rue Louis Armand – 75015 PARIS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

ATTESTATION DE CAPACITÉ
à l'exercice de la profession de
TRANSPORTEUR PUBLIC ROUTIER DE MARCHANDISES
ET DE LOUEUR DE VÉHICULES INDUSTRIELS

Vu la directive n° 74/561/CEE du 12 novembre 1974 modifiée concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises par route dans le domaine des transports nationaux et internationaux,

Vu la directive n° 77/796/CEE du 12 décembre 1977 modifiée visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres de transporteur de marchandises et de transporteur de personnes par route et comportant des mesures destinées à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs,

Vu le décret n° 86-567 du 14 mars 1986 modifié relatif aux transports routiers de marchandises et notamment son article 7,

L'attestation de capacité à l'exercice de la profession de transporteur public routier de marchandises et de loueur de véhicules industriels

est délivrée sous le n° MP 72 96 00048

à Madame LOMPECH Claudine, Andrée ép. ROY

né(e) le 14 JUILLET 1957 à VILLENEUVE-SUR-LOT (47)

demeurant à PENNE d'AGENAIS (47)

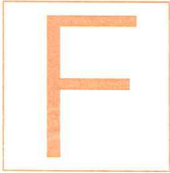
Fait à BORDEAUX

le 11 JUILLET 1986

Pour le Préfet de la Région Aquitaine
par délégation,

Pour le Directeur Régional de l'Équipement
Le Directeur Régional





République Française

Ministère chargé des Transports

Licence n°

2015/72/ 0000402

pour le transport intérieur de marchandises par route pour compte d'autrui ou la location de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises, assuré par des véhicules n'ayant pas l'obligation de détenir une licence communautaire

La présente licence autorise (1) C & D ROY

ZONE INDUSTRIELLE
47140 PENNE D'AGENAIS

n° SIREN

413582628

à effectuer avec les véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de poids maximum autorisé, y compris celle des remorques, sous réserve des mentions spécifiques ci-dessous, des transports de marchandises par route pour compte d'autrui y compris le déménagement ou de la location de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises, tels que définis dans le décret n° 99-752 du 30 août 1999 relatif aux transports routiers de marchandises.

Mentions spécifiques :

Observations particulières :

La présente licence est valable du 27/06/2015

au 26/06/2025

Délivrée à BORDEAUX (FRANCE)

le 29/04/2015

Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine
Division des Transports
BORDEAUX

Pour le Préfet, et par délégation,
Po/La Directrice Régionale
Le Chef de la Division Transports, (2)

Michel LAPOUYALERE

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète de l'entreprise.

(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.